

19 décembre 2024

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil se réunit à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du .

Présents : M. Michaël BUSINE, Bourgmestre - Président
M. Jean DELESTRAIN, Mme Axelle CHANTRY, Mme Carine BREDAS, M. Michel BATAILLE, Échevins
Mme Véronique DURENNE, M. Yves WILLAERT, Mme Anne DEBOUVRIE, Mme Ophélie
HUVENNE, M. Jean-François HEMPTTE, M. Thierry EEMAN, M. Daniel GORLOO, Mme Emilie
LAURENT, M. Pierre LEJEUNE, M. Sylvain HOVINNE, M. Damien CUIGNET, Mme Régine
DUQUESNE, Conseillers
Mme Justine SOYEZ, Directrice générale f.f.
M. Alain HUVENNE, Président du CPAS, avec voix consultative

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE :

- 1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- 2. FINANCES COMMUNALES - Budget communal - Exercice 2025 - Vote de un douzième provisoire - Approbation.**
- 3. FINANCES - Contrôle des subventions octroyées aux associations locales relatives à l'exercice 2023 + Octroi des subventions aux associations locales relatives à l'exercice 2024**
- 4. CPAS - Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire - Tutelle d'approbation.**
- 5. ZONE DE POLICE DU VAL DE L'ESCAUT : Dotation communale 2025 - Approbation**
- 6. CADRE DE VIE - Voiries agricoles rue de l'Alouette à Pottes - Approbation des frais de reconnaissance sondage**
- 7. ENVIRONNEMENT - Notification Démarche Zéro Déchet - Subventions 2025 - Décision**
- 8. FINANCES - Communication des dépenses art 60 et 64 du RGCC**
- 9. QUESTION(S) ECRITE(S)**
- 10. CORRESPONDANCES**

SÉANCE PUBLIQUE :

- 1. GOUVERNANCE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Il demande si il y a des remarques quant à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur Willaert : oui, en fait, j'avais indiqué que je m'étais renseigné auprès d'Ipalle concernant le marché du ramassage des immondices; à l'époque on m'avait dit qu'ils étaient en négociations avec l'entreprise qui fait le ramassage; mais je me suis renseigné depuis, en fait le 10 décembre et ils m'ont dit que l'entreprise ne prévoyait aucune diminution de prix, parce qu'ils attendaient une mise en pratique de plusieurs mois avant d'essayer de, de renégocier quoi que ce soit. Donc à l'heure actuelle, ce sont bien les marchés du mois de mars que vous avez signés qui est en cours, et nos sous-traitants ne prévoient même, actuellement, aucun moyen de négociation parce qu'ils attendent comme je l'ai dit, plusieurs mois, de mise en pratique pour voir comment ça va tourner. Donc, vous nous avez dit, au mois d'octobre, que vous aviez des solutions, mais en tous cas, la solution miracle n'y était pas; merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Président dit : c'est bien d'avoir répliqué que ce n'était pas une chose qui avait été faite mais dite. D'autres choses?

Monsieur Willaert dit : je n'ai pas compris...

Monsieur le Président dit : ben vous aviez dit que c'était fait, et ce n'était pas fait...

Monsieur Willaert dit : quoi c'était fait?...

Monsieur le Président dit : dans le début de votre intervention, vous disiez que les contacts avaient été pris...

Monsieur Willaert dit : oui moi je les avais pris mais ils avaient dit qu'ils étaient en pleine négociation...

19 décembre 2024

Monsieur le Président dit : vous disiez que nous avions pris contact, pas ce que nous avons dit, mais voilà, vous avez dit que c'était des solutions et non pas une chose qui avait été faite.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques concernant le PV; en l'absence de celles-ci, il procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

DECIDE :

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2024 sans remarques.

Mme Véronique DURENNE entre en séance avant la discussion du point.

2. FINANCES COMMUNALES - Budget communal - Exercice 2025 – Vote de un douzième provisoire - Approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Willaert dit : oui je voudrai savoir si vous ne prévoyez plus de Conseil communal en janvier ou en février.

Monsieur le Président dit : il y en aura un le 30 janvier...

Monsieur Willaert dit : ok, alors si je peux faire une remarque constructive, l'article 14 du règlement de la comptabilité communale prévoit un douzième à la fois sauf pour les salaires; donc l'article 14, "avant l'arrêt définitif du budget, il peut être pourvu par des crédits provisoires aux dépenses du service ordinaire pour lesquels un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice précédent; toutefois lorsque le budget n'a pas encore été voté, les crédits provisoires sont arrêtés par le Conseil communal et lorsque la loi ou le décret l'exigent, approuvés par l'autorité de tutelle; les crédits provisoires ne peuvent excéder par mois écoulé ou commencé, le douzième"; donc je vous demande si vous avez prévu un Conseil communal au mois de janvier, pour respecter l'article 14.

Monsieur le Président dit : oui, de toute façon...vous avez raison le 30 janvier il y a encore un Conseil donc il n'y a pas de problème; ce qu'il y a c'est qu'on avait voulu entre guillemets, un petit peu anticiper, les élections qui auront lieu le 12 janvier et laisser le temps aux futures majorités possibles de se mettre autour de la table pour la discussion au niveau budgétaire; maintenant s'il faut le voter à chaque fois, il faut savoir que la tutelle, on l'a contactée également, elle était d'accord avec le principe, je donne l'exemple de Tournai également, qui en a voté 3, l'état fédéral en a voté 3, mais aucun souci avant qu'on en vote qu'un seul aujourd'hui, il n'y a pas de problème.

Monsieur Delestrain dit : donc, effectivement, en tant qu'échevin des finances, bien sûr j'ai pris mes renseignements également, donc, l'Union des Villes, ils n'ont pas sur me répondre directement; ils se sont rapprochés de la tutelle qui avait dit que oui, on pouvait voter plusieurs douzièmes provisoires dès l'instant où on n'exagérerait pas m'a-t-on dit et ne pas aller jusque dix douzièmes, donc c'est effectivement une possibilité mais si il y a un Conseil mensuellement, je ne vois pas non plus pourquoi il en faut trois; par contre, en tant qu'échevin des finances, et je vais ici rappeler ma position au Collège, donc, je vais m'abstenir sur ces douzièmes provisoires, je vais m'abstenir, je vais dire oui d'un côté et non de l'autre; oui, pour permettre à la commune de fonctionner en affaires courantes et pour que personnel puisse être entre autres payé pendant les trois premiers mois de 2025, mais je dirai non car dans le cours normal des choses, en fonction du résultat des élections du 13 du 10, le Conseil communal aurait dû être installé le 02 du 12, et donc, nous n'avions pas besoin de trois douzièmes provisoires. J'ai une question, parce que, Monsieur Eeman me pose souvent des questions également donc j'ai aussi une question même plusieurs à Monsieur Eeman, qui est assez bavard en ce moment sur les réseaux sociaux, quand il poste des fake news et de faire des commentaires négatifs à mon égard, et dénués de tout fondement, et d'ailleurs likés Monsieur le Bourgmestre par vous-même, donc, à l'origine d'une situation surréaliste... faut pas souffler Carine, c'est comme ça...à l'origine d'une situation surréaliste à Celles, à savoir, en tant que témoin de Bureau qui signe la bonne tenue correcte des votes et qui se rend quelques jours plus tard à Namur pour contester, sans doute, mandaté par votre groupe; est-ce que votre procuration était bonne je ne sais pas; donc est-ce que c'était prémédité; est-ce que vous avez pensé,... est-ce que c'était souhaitable de bloquer la commune... il y a quand même d'importants dossiers en cours à régler, et prendre aussi le personnel en otage; quid de vos interventions pour réaliser des économies; vous êtes venus me harponner en disant attention aux assurances, attention aux frais

19 décembre 2024

d'auteurs de projets; bon, quand votre action que vous avez maintenant lancée va coûter près de 7000 euros à la commune, je vais vous demander, est-ce que vous êtes disposés à les payer ou allez-vous mettre cela sur le dos des Cellois. Quid du respect du travail des Présidents de Bureaux, des assesseurs, des autres témoins, c'est un désaveu total de leur travail; il y en a quand même un Président de Bureau qui s'est épanché sur une page d'un quotidien et qui a bien dit la vérité; et Monsieur Busine parle dans la presse, par rapport à Jean Delestrain et des Engagés, j'ai pu lire d'une soif de pouvoir et d'un manque de loyauté de ma part; peut-être que certains devraient de temps en temps se regarder plus souvent dans un miroir donc... voilà, on a dit qu'on reparlait plus de Celles depuis 4 ans, parce qu'on ne reparlait plus de Celles parce que tout allait bien mais maintenant vous avez réussi à en reparler.

Monsieur le Président dit : Thierry, une réponse ou pas du tout?

Monsieur Eeman dit: moi je veux bien répondre point par point... Fake news, je crois savoir de quoi il s'agit, à savoir que votre candidate Madame Lucille Deleu a quitté votre groupe, je crois que ça c'est pas un "fake news", ça je crois que c'est un fait; deuxièmement quand vous dites que j'ai été à Namur; oui j'ai été à Namur, en effet, j'ai été mandaté par notre groupe, ça a été discuté en groupe et... faire confiance c'est bien, mais contrôler c'est mieux, et c'est ce que j'applique professionnellement aussi; et pour moi, quand on pense qu'il y a quelque chose qui n'était peut-être éventuellement pas en ordre, ben j'ai proposé d'aller voir, et on est allé voir e début... d'abord il faut savoir que je n'étais pas seul, j'étais accompagné d'une personne d'un autre groupe; et au début quand on a regardé ça, oh oui, ça c'est pas ordre, c'est pas grave; puis deuxième, puis continuer dans un Bureau et puis on a continué dans un autre Bureau et puis on s'est dit ouille, ici, on va commencer quand même à noter cela; et on a noté cela; et alors point par point, on a fait assez minutieusement, et après un certain moment, on a trouvé des choses qui étaient quand même assez flagrantes, par exemple je cite, ça a été publié donc je peux le dire, une procuration des élections du mois de Juin qui avait été utilisée; des procurations parfois avec du lipp-ex, où le porteur de la procuration avait été changé, alors on a présenté ça aussi aux personnes qui nous surveillaient attentivement, ces personnes étaient elles-mêmes aussi étonnées, puis bon, pour finir, on est retourné avec notre rapport tout à fait objectivement et en groupe on a décidé de donner suite à cela, tenant compte des résultats; je crois que vous auriez fait exactement la même chose... (interruption)... je peux continuer? Gardez votre calme s'il vous plaît...

Monsieur le Président dit : stop stop...chacun prend sa parole, il y aura une réponse après, mais d'abord on laisse la parole à Monsieur Eeman et puis vous reprendrez la parole

Monsieur Eeman dit : je vais répondre point par point, j'ai noté... On est rentré donc en groupe et on a décidé tous ensemble de se faire conseiller par un avocat, et cet avocat a dit ben que voilà, on pouvait introduire un recours. Ce recours a été introduit; vous avez eu l'occasion de faire des mémoires, ce que vous avez fait tous les deux; je profite de l'occasion pour dire que vous avez personnellement, tous les deux, m'accuser de turpitude; alors si c'était un avocat qui aurait fait cela et que c'était signé par l'avocat, je pourrai rien faire vis à vis de ça, mais c'est signé par vous, et donc turpitude, ben ici j'aurai pu prendre des actions contre cela, mais je ne l'ai pas fait; alors vous demandez si ça a été prémédité; moi je ne savais pas, et le groupe ne savait pas qu'il y avait des procurations qui allaient pas être en ordre, donc prémédité, je ne crois pas qu'on puisse être...; bloquer la commune je crois que ce n'est pas du tout le cas... Concernant les frais, je crois que ça viendra, il y a une question qui a été posée; moi j'ai vu que maintenant aujourd'hui vous parlez de 7000 euros, j'ai vu d'autres choses dans la presse, vous parliez de 15000 euros; comme échevin des finances, vous devriez savoir si c'est 15000 ou 7000 euros, mais bon ça reviendra... Et alors, vous marquez en effet, ça c'est du fake news, que vous mettez, vous mettez partout dans la presse que c'est un manque de respect, un désaveu des Présidents du Bureau, ben je vais... nous avons jamais dit ça, nous avons jamais dit ça; et de toute façon, c'est pas vis à vis de un Président, c'était... je connais plus le nombre exact par coeur, mais c'était dans chaque Bureau, qu'il y avait des irrégularités; et si la SPW a d'abord dit que le recours il était accepté; et alors après, pas accepté, qu'il était recevable pardon, et après que la Commission des élections a accepté ce recours, ben c'est qu'il y avait des arguments, et donc ces arguments étaient là et les élections ont été annulées, et on recommence à zéro, c'est un second tour et voilà. C'est la seule chose que je peux vous répondre, et voilà...

Monsieur le Président dit : merci, y a-t-il une réponse?...

Monsieur Delestrain dit : Oui, bien sûr, merci Monsieur Eeman... Premièrement il y a pas de second tour, on n'est pas en France, il y a pas de second tour, il y a une nouvelle élection; il faudra aussi que vous connaissiez un peu plus les lois... En tant qu'échevin des finances, c'est bien 7000 euros Monsieur Eeman, faut pas essayer de tourner autour du pot, c'est bien ça; je connais mon métier, depuis 40 ans dans la politique... c'est pas quelqu'un... (interruption)... alors c'est bien triste quand même en tant que témoin d'avoir signé vous-même que tout était correct et puis que vous vous rendez à Namur pour dire qu'on a trouvé une multitude de choses incorrectes et désaveu... ce n'est pas moi la fake news hein, désaveu ça a été cité par un Président de Bureau dans la presse,

19 décembre 2024

donc c'est pas Jean Delestrain qui a dit désaveu, il faut lire la presse, moi je la lis tous les jours, et je sais ce que je dis... donc voilà vous avez emmené la commune... et je vais encore vous dire autre chose, on a bien sûr fait des mémoires, et on pouvait aller, on pouvait aller au Conseil d'Etat, et on avait toutes nos chances, mais on allait revoter au mois de mai, Monsieur Eeman, et si vous vouliez, et si vous vouliez encore bloquer plus la commune, il fallait le faire... votre petit sourire en coin... mais on n'allait pas le faire... on n'allait pas le faire...ça je vous le dis.

Monsieur le Président dit : merci...juste peut-être quand même donner deux petites réponses quand même puisque... il y a quand même deux choses qui ont été dites ici aussi... voilà, un sacrifice humain, si vous aviez 00.15.00 et que vous étiez sûrs de gagner, ben il n'y avait pas d'élections au moins de mars... donc il n'y avait pas de souci avec ça...

Monsieur Delestrain dit : non pas du tout, on n'a pas dit qu'on était sûr Monsieur Busine, on n'a... non non... Madame... Une engagée qui va répondre à votre place peut-être...

Monsieur le Président dit : il n'y a pas de souci avec ça...donc, on a bien compris comment ça se passait...

Madame Duquesne dit : moi je voulais juste intervenir par rapport à une petite chose effectivement qui vient de sonner à l'oreille, c'est que j'étais moi aussi témoin de parti à ces élections, et que le Bureau du Président dans lequel j'étais témoin de parti, nous a à chaque fois proposé d'examiner les documents et de marquer ou non notre accord; et la seule chose que je ne comprends pas c'est que quand j'ai vu dans votre recours que dans le Bureau où vous étiez témoin de parti, il y avait des procurations qui étaient erronées, et bien je ne comprends pas pourquoi le jour des élections vous les avez validées; c'est la seule chose parce que le Président de Bureau, j'en suis certaine, a proposé aux témoins de partis, de vérifier les documents et de dire si oui ou non on était d'accord avec, et moi c'est ma grande question par rapport à ce recours, c'est que vous avez validé des procurations le jour de élections, pour quelques jours plus tard, les invalider; et ça quelque part effectivement je ne comprends pas....

Monsieur le Président dit : alors juste oui, petite rectification...

Monsieur Hovinne dit : je voudrai quand même rectifier quelque chose, premièrement les témoins de partis sont juste responsables du bon déroulement en général des élections; il ne leur revient pas de... exiger une quelconque révision des ... comment je vais dire... des procurations ou des documents; on signe un pv, on signe un pv; on signe pas les procurations, on vérifie pas les procurations, ce n'est ni obligatoire, ni demandé aux témoins de partis; c'est demandé effectivement aux assesseurs et aux Présidents des Bureaux de vote point. Et on signe un pv, et donc sur le pv, effectivement, on ne peut pas toujours relever ces différentes irrégularités, ça c'est un fait. Maintenant on parle ici de la commune de Celles, il faut savoir qu'il y a eu une trentaine de recours je pense, et donc dans chacune des communes, il y a eu des irrégularités, pourquoi, parce que peut-être que la procédure des procurations n'est pas bonne et doit être améliorée; c'est peut-être compliqué à la fois pour ceux qui demandent des procurations et à la fois pour ceux qui les valident; maintenant, ce que je trouve vraiment dommage Monsieur Delestrain, c'est que vous jouez là-dessus, vous jouez sur ces procurations, sur un peu...le côté "c'est grave on l'accuse, qui que soit"; on n'accuse personne aujourd'hui, on n'accuse personne, on n'accuse personne; on dit juste il y a des faits, et les faits font que on est en plein dans l'article du Conseil de la démocratie locale pour permettre un recours; le recours est passé point, les élections ont été annulées; vous pouvez continuer à ne pas l'accepter, ça c'est votre choix; mais nous on fait le choix d'avancer, et ce sera ce qu'on fera encore pendant les années qui viennent point.

Monsieur Delestrain dit : on va avancer comme vous vous savez

Monsieur le Président dit : voilà; c'est important de pouvoir préciser, merci Sylvain; oui Thierry encore une dernière chose?

Monsieur Eeman dit: oui, je vais répondre à Madame Duquesne... donc, d'abord un, dans notre Bureau et je n'étais pas le seul témoin, ça n'a été nullement dit, que on pouvait regarder toutes les procurations; la Présidente n'a jamais dit tiens ici moi j'ai un document est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut le regarder...ça c'est première chose. Deuxième chose, que je voudrai bien dire...ok moi j'étais témoin comme d'autres, comme vous l'étiez aussi, mais moi j'étais dans un Bureau, mais il y avait combien de Bureaux?...Il y avait combien de Bureaux? Moi je ne sais pas me diviser en 6,...7, ...8 encore mieux... vous savez peut-être vous diviser en 8 mais moi pas; donc à la limite, vous retirez simplement les procurations qu'il y avait dans notre Bureau parce que vous dites que je les ai soi-disant validées mais... ok ça n'aurait rien changé... et puis la seule chose... c'est que vous me visez ici... tout à fait, Monsieur Delestrain, en particulier mais...pas de souci moi j'ai simplement fait une constatation sur place, c'est la seule chose que j'ai faite, avec le mandat de mon groupe et je suis venu avec le rapport et puis voilà, on a décidé collectivement d'aller en recours, que ça vous plaise ou déplaise, ben voilà, ça c'est votre problème, on verra après le 12 janvier ce que ça donnera.

Monsieur le Président dit : merci...donc si on peut clôturer un peu sur ce point de vue là, je pense qu'à un moment donné l'autorité régionale et l'autorité qui a été constituée de manière démocratique via le Code de la Démocratie

19 décembre 2024

locale, c'est bien le Conseil des élections locales, c'est pas la commune de Celles, et elle a fait son choix point; et donc on n'est pas là à juger le choix du Conseil des élections locales, comme je ne veux pas me permettre de juger le fait que vous alliez ou vous alliez pas au Conseil d'Etat, c'est votre choix, c'est le choix de chacun; mais il était tout-à-fait cohérent et parmi... les 22n les 22 endroits où il y a eu un recours, je peux vous le dire il y a une commune du Luxembourg où on était à 28 ou 29 procurations qui ont été invalidées, mais comme la bascule se faisait à 86... recevable, mais non fondé. Ici la bascule elle se faisait beaucoup plus tôt, c'est tout. Enfin, à un moment donné, on peut en discuter pendant des heures, c'est la loi.

Monsieur Delestrain dit : je vais quand même ajouter, si vous aviez eu la majorité absolue, on n'aurait jamais discuté de ce point ce soir.

Monsieur le Président dit : je vais même vous dire que si vous aviez accepté notre invitation c'est sûr aussi... (rires)

Monsieur Delestrain dit : si ces invitations sont là pour commander les autres...et pour se laisser...non non...

Monsieur le Président dit : non, vous n'êtes pas ouvert à la discussion mais ce n'est pas grave... Donc voilà, ok donc, il n'y a pas de problème, pas pour prendre non plus le personnel en otage, c'est le douzième provisoire, et là pour pouvoir continuer à avancer, ce n'est pas un argument non plus...

Monsieur Delestrain dit : si si...

Monsieur le Président dit : voilà, y a-t-il... donc j'accepte la proposition de dire qu'on ne vote qu'un seul douzième provisoire, en passant donc le suivant lors du Conseil du 30...qui approuve?...

Monsieur Delestrain dit : un douzième...

Monsieur le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu la Constitution et ses articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article 14 ;

Vu la circulaire budgétaire du Service Public de Wallonie relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne pour l'exercice 2025 ;

Vu l'arrêté du Conseil des élections locales du 25 novembre 2024 annulant les élections communales du 13 octobre 2024 ;

Considérant qu'en conséquence le nouveau Conseil communal ne pourra être installé qu'au plus tôt début mars 2025 ;

Considérant qu'il n'est pas possible matériellement de finaliser et d'arrêter le budget 2025 en séance du conseil communal du 19 décembre 2024 en y intégrant le programme politique ;

Considérant la nécessité devant laquelle se trouvent le Collège communal et le Directeur financier d'engager et de régler les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables au bon fonctionnement des services et établissements communaux et subordonnés ;

Considérant que le budget définitif 2025 n'étant pas arrêté, il y a lieu que le Conseil communal approuve des crédits provisoires qui ne peuvent excéder par mois écoulé ou commencé le douzième :

1. du crédit budgétaire de l'exercice précédent lorsque le budget de l'exercice n'est pas encore voté. Cette restriction n'étant toutefois pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel, au paiement des primes d'assurances, des taxes et de toute dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public. Dans ce dernier cas, l'engagement de la dépense ne pourra s'effectuer que moyennant une délibération motivée du collège, ratifiée à la plus proche séance du conseil communal ;
2. du crédit budgétaire de l'exercice en cours, lorsque le budget de l'exercice est déjà voté.

Vu l'avis favorable rendu par Mr Maxime PECQUEREAU, Directeur Général, en date du 03 décembre 2024 ;

DECIDE, à l'unanimité :

19 décembre 2024

Article 1er : de voter, pour l'exercice 2025, **un douzième provisoire** sur base des dépenses du service ordinaire pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice 2024.

Art. 2 : Ce douzième provisoire ne peut être affecté qu'aux dépenses relatives à la rémunération du personnel, au paiement des primes d'assurances, des taxes et de toute dépense strictement indispensable au bon fonctionnement des services et établissements communaux et subordonnés.

Art. 3 : Dans ce dernier cas, l'engagement de la dépense ne pourra s'effectuer que moyennant une délibération motivée du collège, ratifiée à la plus proche séance du conseil communal.

Art. 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur Financier ainsi qu'au service des finances et à tous les chefs de services pour suite voulue et sera jointe au budget 2025.

3. FINANCES – Contrôle des subventions octroyées aux associations locales relatives à l'exercice 2023 + Octroi des subventions aux associations locales relatives à l'exercice 2024

Monsieur le Président précise que nous avons bien reçu les documents justificatifs pour la CIA et que si quelqu'un souhaite les consulter, il n'y voit aucun inconvénient.

Il cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Willaert demande une suspension de séance afin de pouvoir consulter les documents.

Monsieur le Président reprend la séance.

Monsieur Delestrain dit : merci pour la suspension de séance, donc.. j'ai mis le micro d'ailleurs, j'ai appelé le Directeur financier, qui a dit que... lui par rapport au mail qui m'avait envoyé à 17h10, c'était resté comme ça, mais qui a une farde qui était arrivée par la suite, que Monsieur Busine avait, qui justifie sans doute les dépenses, donc j'ai pas de souci avec ça, mais bon, par rapport au Directeur financier, lui il va seulement... il avait donné un avis de légalité négatif évidemment, bon après il va consulter si les documents sont bons...moi je ne vais pas non plus tergiverser là-dessus, mais je trouve que dans l'ordre, s'il y a un Directeur financier, qui doit donner son avis de légalité, c'est normal qu'il voie les documents voilà.

Monsieur le Président dit : merci, donc, pour rappel, 49360 euros de subsides octroyés à l'ensemble oui?...

Monsieur Eeman dit : oui moi j'avais encore une question concernant justement la CIA; parce qu'on parle là de 2024, et concernant 2023, ils avaient rentré tous les documents qu'il fallait, et il y avait un budget qui devait être normalement accordé de 1447 euros et il y a seulement 1049 qui a été payé, il y a eu apparemment une erreur de colonne ou je ne sais pas très bien quoi exactement, je sais pas... mais je voulais juste savoir quand est-ce que pour eux, quand est-ce que cette différence leur serait payée parce qu'en fait, sur base des factures de 2023, il y a eu une facture qu'ils n'ont pas su honorer parce qu'ils n'ont pas d'argent, parce que justement c'était en dessous de.. on leur a payé moins que le montant qui avait été accordé.

Monsieur Delestrain dit : donc effectivement dans les subventions, dans les justifications, il y a les montants promis, il y a les montants justifiés et il y a les montants payés, et lors du paiement le Directeur financier a payé le montant non justifié au lieu du montant à payer ce qui fait une différence de 381,12 qui faudrait donc ajouter si vous voulez bien à...ce..au paiement des subsides que nous allons voter...tout-à-fait, c'est une inversion au moment du paiement du Directeur financier; il m'avait fait remarquer cela par rapport à l'asbl, vous savez je participe aux réunions, j'étais à l'assemblée générale donc je sais ce qui se passe à ce niveau-là merci.

Monsieur le Président dit: juste par rapport à ce complément 2023, il faut avoir une certitude que les crédits nécessaires soient prévus en 2024, ce que je ne peux pas assurer aujourd'hui; donc moi ce que je préfère dire au niveau de la CIA, c'est que ce sera ajouté au budget 2025 en exercice antérieur, et ne pas l'ajouter maintenant, c'est un peu compliqué.

Monsieur Eeman dit : ça ce sont des trucs techniques, je crois que vous avez raison, mais bon voilà, mais ce serait important qu'ils aient cela le plus vite possible...mais alors juste aussi moi ce que je me pose comme question, est-ce qu'on ne travaille pas à l'envers ici pour la CIA; donc pour mémoire, il faut savoir que la CIA a été créée après l'avis ou la proposition de la Commission post covid, et donc ça a été créé, cette association a été créée à près de scratch, de rien, avec zéro euros au départ et en fait ils sont un peu traités comme... ou leur dossier est un peu traité comme par exemple un club sportif qui existe déjà depuis différentes années et qui a déjà une caisse en cours, et ici moi je me pose la question est-ce qu'il faut pas agir autrement, est-ce qu'il ne faut pas prévoir un article spécifique en début d'année et... avec un montant, lié à un projet, et bien entendu que ce montant soit décaissé une fois qu'il y a la preuve que ça a été réalisé parce qu'ici on le fait un peu à l'envers, ils doivent avancer

19 décembre 2024

mais il n'y a pas d'argent, et on sait difficilement demander aux indépendants d'aller payer eux-mêmes d'abord... d'aller préfinancer cela, ça c'était une question que j'avais pour eux.

Monsieur le Président dit : maintenant je suis d'accord avec vous, je pense qu'on en a discuté en Collège et c'est une proposition de la CIA mais c'est vrai que concrètement avec le système de subsides actuels, on paie en fin d'année sur des preuves de 2023, mais ceux qui n'ont pas de caisse, ça ne fonctionne pas. Donc à un moment donné, je pense que il faudra arrêter d'avoir cette logique de cadeau de St Nicolas ou de fin d'année et de payer des subsides bien plus tôt que maintenant, et ça, je parle de manière globale pour les subsides généraux; mais clairement pour la CIA, on doit pas les mettre dans ce cadre de la subside, c'est comme le Conseil des Aînés, le Conseil des Aînés reçoit une subside de 3500 euros par an pour pouvoir fonctionner, pourquoi la CIA ne pourrait pas faire partie entre guillemets de cette asbl, qui met en avant les commerçants et les artisans et indépendants de notre commune et qui en plus, a ce dynamisme qu'il faut absolument garder; parce que je peux comprendre que quand financièrement on est tout le temps au plus bas, voire même en négatif, c'est pas très motivant pour l'équipe en place et donc clairement, je pense qu'il faudra avoir pour les années futures une autre démarche auprès de la CIA que celle que nous avons pour l'instant.

Monsieur Delestrain dit : donc je vais compléter l'information, comme Monsieur le Président l'a dit, cette information a été rapportée en Collège vu que j'ai participé à l'assemblée générale de la CIA, donc je vais vous lire la proposition qui a été faite et qui a été soumise au Collège, je ne vais pas relire toute la lettre mais le dernier paragraphe : dans un second temps et pour assurer la pérennité de l'asbl, nous avons remis une proposition à Jean Delestrain; la CIA remet un budget prévisionnel pour l'année suivante, la commune inscrit directement un article au budget communal pour la CIA, compris dans le commerce, comme pour la culture et autre, ainsi que la somme nécessaire... si est disponible lors de la réalisation des futurs projets par exemple une foire commerciale; j'ai validé la proposition et on nous a confirmé que j'allais la faire passer au Collège communale du 06/12; voilà pour répondre à votre question; maintenant le prochain Collège ou pour 2025, l'échevin du commerce et puis le Collège décidera ce qu'il faut faire, mais je suis d'accord tout à fait avec ce qu'on dit ici, c'est qu'on travaille un peu à l'envers, il faudrait mettre une somme à disposition, mais bien sûr sur base de justificatifs, pouvoir libérer les budgets lorsqu'on en a la demande, voilà ce qu'il y a eu exactement.

Monsieur le Président demande s'il c'est bon pour tout le monde.

Monsieur Willaert dit : oui, je pense qu'on peut faire ça pour la CIA, mais je ne pense pas qu'il faut en faire une généralité pour tous les clubs sportifs...

Monsieur le Président dit : je parlais du paiement, je parlais du paiement; le paiement, de dire pourquoi faire le paiement, c'est vraiment la CIA, je pense qu'elle doit vraiment être un lien fusionnel je dirai même avec la commune, que les autres, mais c'est plutôt, évitons de tout le temps attendre fin de l'année... finalement le budget il est voté, quand il est voté, l'argent est là, ben on fait passer ça plus tôt, plutôt que d'attendre ainsi tout le temps fin d'année, voilà, c'était ça la proposition

Monsieur Willaert dit : une enveloppe fermée comme...

Monsieur le Président dit : comme le Conseil des Aînés...

Monsieur le Président demande qui approuve et précise : pour rassurer les clubs et autres, ce sera bien payé avant le 31 décembre, donc ce ne sera pas St Nicolas mais cadeau de fin d'année.

Monsieur le Président procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-37, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 14 décembre 2023 décidant d'octroyer aux associations locales une subvention relative à l'exercice 2023 ;

Considérant les justifications de l'utilisation des subventions remises par les associations locales, conformément à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les associations locales suivantes n'ont soit pas justifié l'utilisation d'une partie ou de la totalité de la subvention, soit n'ont pas utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée, selon les modalités décrites à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- Les Amuzettes : aucun document remis pour la justification de 2023 (ni pour une sollicitation en 2024)

19 décembre 2024

Considérant que les associations suivantes sollicitent une subvention pour l'année 2024 à des fins d'intérêt public, à savoir :

Association	Sollicitation subvention 2024
Guides de Celles	Achats pour les camps et le transport vers ceux-ci
Scouts de Celles	Location des endroits de camps, le transport vers ceux-ci et réduire le coût de ceux-ci pour les parents
Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique, affiliations des enfants, achats pour le camp et transport vers celui-ci
Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, paiement des droits d'auteurs, organisation d'événements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)
Les Bourleux du Jonquois	Location de salle
asbl Club Eole de Pottes	Entretien installations
Chorale Chante la Joie	Achats de partitions et remplacement de matériel de musique
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs
Entente des Sociétés Celles	Assurances, frais liés à la sortie des géants. Organisation du marché de Noël
Société d'Animation Pottoise	Organisation de la Foire agricole (location et installation du chapiteau)
R.C.S. Escanaffles	Equipements, frais de fonctionnement et entretien du terrain
RFC Molenbaix	Equipements, affiliation à l'ACFF, encadrement moniteurs, stages, maintenance installations, électricité
Entente Velaines Enclusienne	Amélioration des installations
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, frais de fonctionnement, débours des coaches, location hall sportif
La Roue Volante d'Escanaffles	organisation de courses cyclistes, achat de ponchos pour signaleurs
BG Basket Celles	Inscriptions, cotisations, frais d'arbitrages, locations de salles, divers événements, équipements.
Volley Loisir Celles	Achat de ballons
Dream Team Popuelles	Organisation du Jogging de Pottes et Molenbaix
Les amis de Velaines	Frais d'organisation pour 2 joggings
APPER HAINAUT	Frais liés aux animations dans les écoles
CROIX ROUGE DE CELLES-MONT DE L'ENCLUS	Achat d'un mannequin pour les formations
TELEVIE Celles	Recherche contre le cancer
CIA	Organisation d'activités pour dynamiser le commerce local (foire commerciale, mois du client, afterwork,...), frais administratifs

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ordinaire 2024, aux articles 521/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202 et 871/33202 ;

Vu l'avis de légalité remis par le Directeur Financier, en date du 03 décembre 2024 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De déduire le montant des subventions partiellement justifiées, non justifiées, ou non utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, du montant de la subvention qui sera octroyée pour l'exercice 2024.

Art. 2 : D'octroyer aux associations les subventions en numéraire suivantes pour l'année 2024 :

Association	Finalité de la subvention	Montant subvention 2024	Déduction non-justification subvention 2023	A payer
Guides de Celles	Formation des animateurs, achat matériel d'animation et camps	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €
Scouts de Celles	Diminution des frais de camps des parents	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €

	- Participation aux frais de formation des animateurs			
Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique, affiliations des enfants, achats pour le camp	3.250,00 €	0,00 €	3.250,00 €
Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, paiement des droits d'auteurs, organisation d'événements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile)	750,00 €	0,00 €	750,00 €
Les Bourleux du Jonquois	Location de salle	200,00 €	0,00 €	200,00 €
asbl Club Eole de Pottes	Manifestations, entretien installations	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Les Amuzettes	Achat d'instruments, frais de fonctionnement, Ste Cécile, acq. partitions	750,00 €	750,00 €	0,00 €
Chorale Chante la Joie	Animations musicales dans les maisons de repos, mariages, communions	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Entente des Sociétés Celles	Assurances, frais de déplacement des géants, costumes	250,00 €	0,00 €	250,00 €
Société d'Animation Pottoise	Organisation de la foire agricole	250,00 €	0,00 €	250,00 €
R.C.S. Escanaffles	Equipements & frais de fonctionnement	3.350,00 €	0,00 €	3.350,00 €
RFC Molenbaix	Equipements, affiliation à l'ACFF, encadrement moniteurs, animations diverses, stages, maintenance installations	9.250,00 €	0,00 €	9.250,00 €
Entente Velaines Enclusienne	Clôtures	3.550,00 €	0,00 €	3.550,00 €
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, balles, débours des coachs	5.450,00 €	0,00 €	5.450,00 €
La Roue Volante d'Escanaffles	Courses cyclistes	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €
BG Basket Celles	Inscriptions, cotisations, frais d'arbitrages, locations de salles, divers événements, équipements, stages	4.350,00 €	0,00 €	4.350,00 €
Volley Loisir Celles	Achat de ballons	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Dream Team Popuelles (courses à pieds)	Organisation du jogging de Popuelles - Cotisation ACRHO	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Les amis de Velaines (courses à pieds)	Organisation course jogging de Velaines, lots aux gagnants, ravitaillements	200,00 €	0,00 €	200,00 €
APPER HAINAUT	Frais liés aux animations dans les écoles	100,00 €	0,00 €	100,00 €
CROIX ROUGE DE CELLES-MONT DE L'ENCLUS	Achats d'équipements divers	310,00 €	0,00 €	310,00 €
TELEVIE Celles	Recherche contre le cancer	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €
CIA	Organisation d'activités pour dynamiser le commerce local (foire commerciale, mois du client, afterwork,...), frais administratifs	2.500,00 €	0,00 €	2.500,00 €

Art. 3 : L'utilisation des subventions sera contrôlée au moyen des justifications visées à l'article L3331-4, §2, alinéa 1^{er}, 6^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 4 : Les subventions seront engagées sur les articles 521/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202 et 871/33202 du service ordinaire du budget 2024.

Art. 5 : La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 2.

Art. 6 : Une copie de la présente délibération est notifiée au bénéficiaire sur demande des associations concernées.

Art. 7 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Directeur Financier ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

19 décembre 2024

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que dessus.

4. CPAS - Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024 des services ordinaire et extraordinaire – Tutelle d'approbation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Huvenne Président du CPAS.

Monsieur Huvenne présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Monsieur Willaert dit : petite question par rapport à tout ce que tu nous annonces ici, le suivi, est-ce que tu as déjà une petite idée du budget 2025 et de l'intervention communale?

Monsieur Huvenne dit : nous avons eu un premier jet et effectivement ce n'est pas très rassurant, nous avons effectivement enregistré des dépenses au niveau du personnel assez conséquentes; c'est un premier regard, c'est un premier regard sur la situation, donc ... nous devons encore nous réunir seulement pour retravailler sur le dossier et puis dans le contexte actuel aussi...voilà...on est aussi en attente de savoir quoi; mais il est un fait que 2025 ne s'annonce pas de très bonne augure.

Monsieur Willaert dit : tu as étudié à peu près l'augmentation de l'intervention communale ...

Monsieur le Président dit : ben il n'y a encore rien à dire...je pense que clairement...

Monsieur Huvenne dit : dans un premier jet, il nous faut un million trois, mais enfin bon, c'est toujours le premier jet qui ressort du CPAS, en espérant effectivement que le premier jet passe mais ça passe rarement...

Monsieur le Président dit : ça ne passe jamais (rires)

Monsieur Huvenne dit : rarement... j'ai été quatre ans et ça n'est jamais passé... mais je rappelle qu'effectivement nous avons quand même connu la gestion des dossiers ific, qui nous a fait quand même fameusement augmenter les salaires; il y a le personnel et les jours d'âge qui comptent terriblement de plus en plus; il est un fait qu'il faut être très vigilant à ce niveau-là; ce n'est pas au niveau des frais de fonctionnement, ce n'est pas au niveau des autres dépenses; la dette, elle reste maîtrisée; mais c'est le personnel qui est effectivement très pointu, à surveiller...

Monsieur Willaert dit : je te remercie pour ta franchise qui nous annonce quand même une intervention communale pour le CPAS en augmentation, et tu parles toi-même de chiffres très alarmants...

Monsieur Huvenne dit : je n'ai rien avancé, il doit faire l'objet d'une analyse plus approfondie...

Monsieur Willaert dit : on va plus vers le haut que vers le bas je pense?...

Monsieur Huvenne dit : oui ça c'est sûr, mais...

Monsieur Willaert dit : moi j'ai été à la commune début décembre et j'ai été voir le service comptabilité et le Directeur financier et au niveau des salaires on me parle d'une augmentation par rapport à 2024, de...

Monsieur le Président dit : c'est hors, hors sujet; vous parlez de la MB, du CPAS?...

Monsieur Willaert dit : non, je vous dit que... je vous parle de l'augmentation...

Monsieur le Président dit : du CPAS? Attention parce que si vous parlez de la commune, ce n'est pas le point, ce n'est pas à l'ordre du jour, donc je refuserai que vous parliez de ça...

Monsieur Willaert dit: ben oui encore une fois... ça ne vous arrange pas évidemment...

Monsieur le Président dit : ça n'arrange pas, c'est parce que vous parlez de chiffres qui n'existent pas, qui n'existent surtout pas...c'est hors propos...

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976, notamment les articles 88 §2 et 112 bis ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle

19 décembre 2024

administrative sur les décisions des C.P.A.S., ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux C.P.A.S. ;

Vu la délibération du Centre Public d'Action Sociale en date du 29 octobre 2024 apportant diverses modifications à ses budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 ;

Considérant que la modification budgétaire n°2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S. est parvenue à l'administration communale le 15 novembre 2024 ;

Considérant que le dossier a été déclaré complet en date du 15 novembre 2024 ;

Considérant que cette modification se résume à l'ordinaire comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	9.100.321,55	9.100.321,55	0
Augmentation de crédits +	387.687,67	414.488,79	- 26.801,12
Diminution de crédits -	- 49.737,24	- 76.538,36	26.801,12
NOUVEAU RESULTAT	9.438.271,98	9.438.271,98	0

Considérant que cette modification se résume à l'extraordinaire comme suit :

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	156.070,55	98.976,60	57.093,95
Augmentation de crédits +	62.543,58	76.416,87	- 13.873,29
Diminution de crédits -	- 11.281,52	- 11.281,52	0
NOUVEAU RESULTAT	207.332,61	164.111,95	43.220,66

Considérant qu'il n'y a pas de modification de l'intervention communale ;

Après examen des articles modifiés ;

Vu l'avis favorable du Directeur Financier, en date du 03 décembre 2024.

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la modification budgétaire n°2 du service ORDINAIRE de l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 29 octobre 2024, le résultat du budget ORDINAIRE étant arrêté au montant de 9.438.271,98 € en recettes et 9.438.271,98 € en dépenses, soit un résultat nul.

Art. 2 : D'approuver la modification budgétaire n°2 du service EXTRAORDINAIRE de l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale faisant l'objet de sa délibération en date du 29 octobre 2024, le résultat du budget EXTRAORDINAIRE étant arrêté au montant de 207.332,61 € en recettes et 164.111,95 € en dépenses, soit un résultat positif de 43.220,66 €.

Art. 3 : La présente délibération sera transmise au C.P.A.S., ainsi qu'à Monsieur le Directeur Financier pour information.

5. ZONE DE POLICE DU VAL DE L'ESCAUT : Dotation communale 2025 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du Conseil.

Monsieur Delestrain précise : on pourrait dire ouf, c'est pas comme les autres années, c'est pas 5% en plus parce que ça c'est le chiffre qui était d'actualité en 2024, mais il faut savoir que le vrai budget de la zone de police ce sera la MB1 vu que la zone de police n'a pas encore pu se réunir en conformité, la situation de Celles étant telle que les deux conseillers, les conseillers de police de Celles pour la zone du Val de l'Escaut n'ont pas encore été désignés donc...

19 décembre 2024

Monsieur le Président dit : et je vais également ajouter fake news ou pas? Est-ce que je fais également ajouter fake news ou pas... parce que...

Monsieur Delestrain dit : non, je dis que ce sera...attendez...ce qu'on nous a dit parce que vous étiez quand même en réunion comme moi, c'est la MB1 qui fera office de... non, non il n'y a pas de fake news...

Monsieur le Président dit : si puisque vous dites que finalement le budget 2025 de la police n'a pu être approuvé parce que les deux conseillers...

Monsieur Delestrain dit : quatre conseillers il y en a, pas deux...

Monsieur le Président dit : quatre conseillers...je peux aller jusqu'au bout...que les quatre conseillers de police de la commune de Celles n'ont encore pas pu être présents, mais ce n'est pas ça qui pose le problème...

Monsieur Delestrain dit : ben, quand on s'est réuni avec l'ancienne mouture ..

Monsieur le Président dit : il y a un délai de tutelle d'un mois...(interruption) c'est fou hein... je vous dis qu'aucun conseil de police n'a pu encore être installé à l'heure actuelle, qu'une élection ait été réussie ou pas. Non, non, c'est juste pour dire la vérité parce que vous dites pas que finalement, on va encore dire que la police pourrait être coincée parce qu'il y a un budget qui n'a pas été approuvé...

Monsieur Delestrain dit : j'ai pas dit que la police allait être coincée, mais vous inventez des choses... vous inventez... j'ai pas parlé de coincée, où est venu ce verbe coincer?...mais vous vouliez dire...

Monsieur le Président dit : je veux quand même bien rappeler que finalement que ce sont tous les conseils, je veux être clair pour tout le monde puisque là on a l'impression que c'est la situation de Celles qui pose problème, je vais être très clair pour tout le monde, aucun conseil de police n'a encore été à l'heure actuelle, mis en place; puisqu'il y a un délai de tutelle entre le 02 décembre, de 30 jours; tous les conseils de police seront avalisés en date du 2 janvier, donc venez pas avec l'argument en disant que c'est à cause de Celles que finalement que ce budget n'a pas été fait, c'est ce que vous avez dit.

Monsieur Delestrain dit : non non, c'est pas ce que j'ai dit, j'ai dit que il y a pas... les conseillers de Celles n'ont pas pu être désignés parce que on doit aller aux élections au mois de mars, c'est tout...

Monsieur le Président dit : c'est hors de propos et demande s'il y a d'autres remarques concernant le point.

En l'absence de celles-ci, il procède au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluri-communale, tel que modifié par les arrêtés royaux des 29 juin 2008 et 18 décembre 2012 ;

Vu la circulaire budgétaire du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets des Communes et des CPAS pour l'année 2025 ;

Considérant qu'en séance du 18 novembre dernier et confirmé par le 3 décembre, le Collège de police a décidé que la dotation communale du budget de l'exercice 2025 au profit de la Zone de police reste inchangée à ce stade ;

Considérant que la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police pour l'exercice 2025 s'élève dès lors à 631.614,65 € ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget ordinaire de l'exercice 2025 à l'article 330/435-01 ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police du Val de l'Escaut à la somme de 631.614,65 € pour l'exercice 2025.

Art. 2 : La dotation communale sera imputée sur le budget ordinaire de l'exercice 2025, à l'article 330/435-01.

19 décembre 2024

Art. 3 : La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Fédéral du Gouvernement du Hainaut, ainsi qu'à la Zone de Police, au service des finances, et à Monsieur le Directeur Financier pour suite voulue.

6. CADRE DE VIE – Voiries agricoles rue de l'Alouette à Pottes - Approbation des frais de reconnaissance sondage

Monsieur le Président présente le point aux membres du conseil.

Il demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que des sondages seront nécessaires sur le chantier Voiries Agricoles - Rue de l'Alouette à Pottes;

Considérant que ces essais seront obligatoires dans le cadre de l'obtention des subsides du SPW ;

Considérant que des essais sont obligatoires dans le cadre du décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols entré en vigueur le 1^{er} mai 2020 (AGW Terres excavées);

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit en modification budgétaire n°2 du budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/733-60 (n° de projet 2023.0021) et sera financé utilisation du fonds de réserve;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver les sondages sur le chantier Voiries Agricoles - Rue de l'Alouette à Pottes.

Art. 2 : D'approuver le paiement par le crédit inscrit en modification budgétaire n°2 du budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/733-60 (n° de projet 2023.0021).

Art. 3 : De transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Directeur Financier et au service travaux pour suite voulue.

7. ENVIRONNEMENT - Notification Démarche Zéro Déchet - Subventions 2025 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Chantry.

Madame Chantry présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Collège communal du 25 octobre 2024 de poursuivre la démarche "Zéro Déchet" dans la commune de Celles pour l'année 2025 ;

19 décembre 2024

Vu le courrier du Service Public de Wallonie du 5 septembre 2024, concernant l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2018 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets - Démarche Zéro Déchet 2025 ;

Considérant que la commune de Celles s'est engagée dans la démarche "Zéro Déchet" lors des années précédentes ;

Considérant que la démarche "Zéro Déchet" est une des actions d'adaptation aux effets du changements climatiques prévues dans le Plan d'Action en faveur de l'Énergie durable et du Climat ;

Considérant que la notification de l'intérêt de la commune pour la démarche "Zéro Déchet" devait être envoyée pour le 30 octobre 2024;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : De ratifier la décision prise par le Collège communal du 25 octobre 2024 de poursuivre la démarche "Zéro Déchet" dans la commune de Celles pour l'année 2025 et de signer la notification de démarche "Zéro Déchet".

Art 2 : De transmettre copie de la présente délibération au service POLLEC et à Madame Marie WINDELS, agent technique en Environnement, pour suite voulue.

8. FINANCES - Communication des dépenses art 60 et 64 du RGCC

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Delestrain échevin en charge des finances.

Monsieur Delestrain présente le point aux membres du conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

En l'absence de celles-ci, il fait procéder au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

Vu les dispositions du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation notamment l'article L1311-3;

Considérant que l'article précité prévoit qu'en cas d'invocation par le directeur financier des articles 60 et 64 du Règlement général sur la comptabilité communale, le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée;

Considérant que ledit article prévoit également que la délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal;

Considérant en conséquence qu'il est nécessaire d'informer le Conseil communal en la matière;

PREND CONNAISSANCE :

Article unique : du récapitulatif de l'ensemble des mandats sous l'article 60 et 64 du RGC

9. QUESTION(S) ECRITE(S)

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Hovinne qui pose sa question.

Monsieur Hovinne pose sa question : "Nous entendons un peu partout différentes informations liées au coûts de l'organisation des élections de janvier. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est réellement? Quel est le coût des précédents scrutins de juin et d'octobre ? Y a-t-il des pistes envisagées pour amortir ce coût ? "

Monsieur le Président dit : merci pour la question, donc en effet, on a déjà pu en parler plus d'une fois, donc il y a des coûts qui sont estimés actuellement, donc on le voit, ce sont des coûts de deux scrutins 2024, donc 13500 euros au niveau du budget communal; si on regarde le budget communal, on est à un millième de pourcents du budget communal; le coût estimé du scrutin pour le 12 janvier 2025 selon le, la comptabilité, c'est 6800 euros, donc là on est à cinq dix millièmes du budget communal; donc voilà, on parle de coût du scrutin électoral comme si c'était la catastrophe annoncée, je veux juste préciser que c'est un budget démocratique pour les 6 années, donc 1133 euros par an, je pense que c'est aussi important à dire qu'il n'y a pas des scrutins tous les ans; et donc on pourrait aussi remettre en cause, lorsque en son temps, Yves Leterme avait démissionné, nous avons dû également refaire des élections très rapidement, et c'était également à charges communales; juste aussi rappeler que, pour... c'est un mot qui va revenir peut-être finalement, souvent, des fameuses fake news que l'on entend à gauche et à droite; ben juste rappeler que les coûts de campagnes que vous pouvez voir en termes d'affichages, en termes de

19 décembre 2024

publicités et autres, ne seront absolument supportées par l'administration communale, ni les citoyens, et c'est bien supporté par les différents groupes qui se présentent et non par l'administration communale; donc ça c'est clair aussi par rapport à ça, ce sont les activités des uns et des autres qui permettent de financer ce que vous pouvez voir régulièrement; et bien sûr que nous avons discuté de ce point-là, en groupe et nous avons été clairs avec ça aussi, c'est que si notre groupe devait se retrouver dans la majorité lors des élections du 12 janvier 2025, et bien nous n'accepterons pas la valeur de l'allocation de fin d'année 2025 pour les membres du Collège qui, donne une économie pour la commune de plus ou moins 6500 euros, ce qui représente le coût du scrutin pour le budget 2025; donc il n'y aura pas de coût supplémentaire de scrutin électoral, si nous sommes au pouvoir, voilà.

Monsieur Hovinne dit : merci, merci pour ces différentes informations qui seront de nature, j'espère, à apaiser les craintes concernant le budget pour ce second tour des élections; alors si je peux comprendre que des citoyens ou des politiques se trouvent dans l'incompréhension de devoir revoter, j'ai plus de mal à entendre que c'est à cause du coût; il ne faut pas oublier non plus de se poser la question du coût de la non-démocratie, et ce à chaque échelon que ça commence; alors c'est vrai, la démocratie est parfois source de joie, et dans d'autres cas source de frustration, mais elle est ce qui permet notre vivre ensemble en toute liberté et égalité et l'argent ne fait pas tout. Elle est la source de nos règles communes, créées au nom de l'intérêt général, alors parfois oui, il faut revoter, mais je préfère revoter à ne pas voter du tout; et donc la question du coût ne me paraît pas la plus importante. Enfin, je voudrai juste conclure, pour ne pas être trop long, en citant quelqu'un que nous connaissons tous, Winston Churchill qui disait que "la démocratie est le pire système de gouvernement, à l'exception de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'histoire"; merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Président dit : merci bien. Voilà qui conclut ce Conseil.

Monsieur le Président passe au point "Correspondances".

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, qu'une question écrite est parvenue à l'administration communale.

Question posée par Monsieur Sylvain Hovinne :

"Nous entendons un peu partout différentes informations liées au coûts de l'organisation des élections de janvier. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est réellement? Quel est le coût des précédents scrutins de juin et d'octobre ? Y a-t-il des pistes envisagées pour amortir ce coût ? "

10. CORRESPONDANCES

Monsieur le Président présente les correspondances et clôture la séance.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

PREND ACTE, à l'unanimité, des correspondances suivantes :

- Courrier reçu le 28.11.2024 par le SPW relatif à la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers - Exercice 2025.
- Courrier reçu le 28.11.2024 par le SPW relatif à la redevance sur la délivrance des sacs poubelle pour la commune - Exercice 2025.
- Courrier reçu le 10.12.2024 par le SPW relatif aux modifications budgétaires communales pour l'exercice 2024 - prorogation du délai imparti pour statuer jusqu'au 24 décembre 2024

Monsieur le Président clôt la séance publique à 20h30.

Plus personne n'ayant de remarques à formuler, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats et lève la séance à 21h30.

19 décembre 2024

La Secrétaire,

Justine SOYEZ



Le Président,

Michaël BUSINE